

Syndicat Intercommunal d'Assainissement Fier et Nom  
Station d'épuration des Vernaies  
2 route des Vi'dzeu  
74230 THONES

Mise en ligne le 11 décembre 2025

## PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL SEANCE N°4 DU 12 JUIN 2025

*Le douze juin deux mille vingt-cinq, à 18 h 30, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Fier et Nom dûment convoqué, le 3 juin 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion de la station d'épuration, sous la présidence de Madame Claire BARRIN, Présidente.*

Nombre de délégués en exercice : 13.

Nombre de délégués présents : 9.

Quorum : 7.

Présents : Claire BARRIN, Benoît BASTARD-ROSSET, Alain DREAN, Emmanuel DONAT-MAGNIN, Stéphane FAURE-HUDRY, Frédéric PERRISSIN-FABERT, Graziella POURROY SOLARI, Serge VAN DE PUTTE, Joël VITTOZ.

Absents excusés : Angélique ASSIER, Grégory BAERT, Benjamin DELOCHE, Didier LAPALUS. Sébastien BRIAND, titulaire, représenté par Benoît BASTARD-ROSSET, suppléant.

Nombre de votants : 9.

*Madame Graziella POURROY SOLARI est nommée secrétaire de séance.*

---

### ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance du 22 mai 2025,
  - Vote du tarif de la redevance d'assainissement collectif,
  - Vote du tarif de la redevance d'assainissement non collectif,
  - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif,
  - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif,
  - Convention pour le contrôle des branchements sur le réseau d'assainissement collectif,
  - Convention pour le contrôle des installations d'assainissement autonome,
  - Questions diverses.
- 

**Madame la Présidente informe l'Assemblée que le procès-verbal de la séance du 22 mai 2025 sera approuvé à la prochaine réunion du Comité Syndical.**

**Décision n° 1 : vote du tarif de la redevance d'assainissement collectif**

Rapporteur : Madame la Présidente

Madame la Présidente présente au Comité Syndical un document de travail retracant l'évolution des abonnements, de la consommation moyenne et du tarif de la redevance ainsi qu'une prospective pour 2026. Elle rappelle que le Comité Syndical a voté une hausse de 2 % de la part fixe et du prix au m<sup>3</sup> pour le rôle 2024-2025. Pour le rôle de cette année 2025-2026, elle propose à nouveau d'augmenter les tarifs en raison des études en cours sur l'ensemble des réseaux, de travaux à réaliser dans les prochaines années à la station d'épuration, du réseau intercommunal vieillissant mais également de l'augmentation des prix tel que l'électricité, les primes d'assurance, etc. La hausse présentée sur le document de travail est de 1 % ou de 2 % mais il est possible de tenir compte de l'inflation et de voter un tarif en conséquence.

***A l'unanimité à main levée***

Le Comité Syndical FIXE le prix au m<sup>3</sup> à 1,71 € HT et la part fixe à 22,54 € HT, soit une augmentation de 1 %, et DIT que ces tarifs s'appliqueront au rôle 2025-2026.

***Commentaires :***

Monsieur Joël VITTOZ est d'accord pour une augmentation de 1 % des tarifs car cela représente moins que l'inflation et, surtout, les communes augmentent déjà leurs tarifs sur l'eau.

Madame Graziella POURROY SOLARI demande d'utiliser si possible les fonds de la dotation pour risques et charges quand on a des travaux à réaliser. Madame la Présidente confirme que l'on procède ainsi.

Monsieur Alain DREAN et Monsieur Serge VAN DE PUTTE sont d'accord pour augmenter seulement de 1 % les tarifs.

Monsieur Alain DREAN demande si on a encore de nombreux emprunts à rembourser et si les annuités sont importantes. Madame la Présidente informe l'Assemblée qu'il y a 3 emprunts arrivés à échéance cette année et un autre en 2026 et qu'ensuite il restera deux emprunts avec une annuité trimestrielle totale d'environ 3 650 €.

**Décision n° 2 : vote du tarif de la redevance d'assainissement non collectif**

***Rapporteur : Madame la Présidente***

Madame la Présidente présente au Comité Syndical l'évolution du tarif de la redevance d'assainissement non collectif et rappelle que le Syndicat a voté une augmentation de 2 € l'année dernière en passant la redevance à 36 € TTC. Elle informe également que le coût des contrôles réalisées par le Cabinet NICOT, prestataire du Syndicat, a fortement augmenté depuis 2021 et que les contrôles pour réhabilitation des installations existantes sont en hausse. Au vu du document de travail, elle propose de passer le tarif à 37 € TTC ou à 38 € TTC respectivement 1 € ou 2 € de plus.

***A l'unanimité à main levée***

Le Comité Syndical FIXE le montant forfaitaire annuel de la redevance SPANC à 34,55 € HT soit 38,00 € TTC et DIT que ce tarif s'appliquera au rôle 2025-2026.

***Commentaires :***

Monsieur Joël VITTOZ est d'accord pour augmenter la redevance SPANC de 2 € afin de couvrir le déficit de la prospective de l'année 2026.

*Monsieur Benoît BASTARD-ROSSET s'excuse de son retard et rejoint la salle consulaire.*

**Décision n° 3 : rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif**

***Rapporteur : Madame la Présidente***

Madame la Présidente présente à l'assemblée délibérante le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Assainissement Collectif de l'exercice 2024 :

- Les caractéristiques techniques du service = la présentation du territoire desservi et les ouvrages d'épuration des eaux usées ;
- Le traitement des eaux usées = les faits marquants sur l'année écoulée, l'exploitation et la maintenance régulières, les travaux de renouvellement effectués et la dépollution ;
- Les réseaux = linéaire du réseau intercommunal, conformité de la collecte des effluents et les données d'autosurveillance des réseaux ;
- La tarification de l'assainissement et les recettes du service.

### ***A l'unanimité à main levée***

Le Comité Syndical :

- **PREND ACTE** du rapport de l'exercice 2024 ;
- **EMET** un avis favorable sur ce rapport ;
- **PRECISE** que ce rapport sera mis à la disposition du public dans les quinze jours qui suivent la présentation en Comité Syndical et présenté au Conseil Municipal des communes membres dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

#### Commentaires :

Madame la Présidente informe que l'on s'est aperçu que le nombre d'habitants desservis par le réseau d'assainissement collectif n'était pas à jour et a demandé à la société VEOLIA de faire la modification.

Madame Graziella POURROY SOLARI demande pourquoi il y a une différence entre le nombre de m<sup>3</sup> arrivés à la station d'épuration et celui de la consommation des usagers ? Madame la Présidente explique que le nombre de m<sup>3</sup> en entrée de station d'épuration comptabilise la consommation des ménages ainsi que les eaux parasites (eaux pluviales rejetées dans le réseau, réseaux vétustes, ...).

Madame la Présidente informe le Comité Syndical que le SILA porte le projet de contrat Eau et Climat Fier et Lac d'Annecy qui permettra d'obtenir de subventions de l'Agence de l'Eau pour des études d'opportunité tel que la cogénération, etc. 3

### **Décision n° 4 : rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif**

Rapporteur : Madame la Présidente

Madame la Présidente présente à l'assemblée délibérante le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Assainissement Non Collectif de l'exercice 2024 :

- Les caractéristiques techniques du service = territoire desservi et mise en œuvre du SPANC (données sur les différents contrôles effectuées) ;
- La tarification et les recettes du service ;
- L'indicateur de performance = taux de conformité des installations.

### ***A l'unanimité à main levée***

Le Comité Syndical :

- **PREND ACTE** du rapport de l'exercice 2024 ;
- **EMET** un avis favorable sur ce rapport ;
- **PRECISE** que ce rapport sera mis à la disposition du public dans les quinze jours qui suivent la présentation en Comité Syndical et présenté au Conseil Municipal des communes membres dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

#### Commentaires :

Monsieur Frédéric PERRISSIN-FABERT propose de réaliser du porte à porte pour les personnes qui ne répondent pas aux sollicitations du Cabinet NICOT pour les contrôles périodiques et demande également s'il y a des relances de réaliser. Madame la Présidente rappelle que les techniciens du cabinet font déjà des relances et qu'il n'est pas possible de passer pour faire du porte à porte.

Madame Graziella POURROY SOLARI demande comment sont choisis les secteurs pour le contrôle périodique ? Madame la Présidente explique que chaque commune a été divisée en 8 secteurs pour former des tournées annuelles qui reviennent tous les 8 ans.

### **Décision n° 5 : convention pour le contrôle des branchements sur le réseau d'assainissement collectif**

Rapporteur : Madame la Présidente

Madame la Présidente informe le Comité Syndical que la consultation pour le contrôle des branchements sur le réseau d'assainissement collectif n'a pas encore été faite et propose de reporter le vote au Comité Syndical du mois de novembre 2025.

L'Assemblée approuve le report de la délibération au mois de novembre 2025.

#### **Décision n° 6 : convention pour le contrôle des installations d'assainissement autonome**

Rapporteur: Madame la Présidente

Madame la Présidente informe le Comité Syndical que la consultation pour le contrôle des installations d'assainissement autonome n'a pas encore été faite et propose de reporter le vote au Comité Syndical du mois de novembre 2025.

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

- Madame la Présidente informe l'Assemblée que, pendant 1 an ½ à 2 ans, les techniciens de la société BONNARD et GARDEL n'apportaient pas l'assistance attendue pour le suivi de l'exploitation et le contrôle de la conformité des performances de la station d'épuration. La réunion d'exploitation du 3 juin dernier avec des personnes ayant plus d'expérience s'est bien mieux déroulée.
- Madame la Présidente rappelle au Comité Syndical que le SPANC n'a pas la compétence des micro-stations agricoles et que, suite à des incidents, le Président de la CCVT a été interpellé pour une mise en place de contrôle sur l'ensemble du canton. En relation avec Mme Marie-Louise DONZEL-GONET, il doit contacter une personne à ce sujet.
- Madame la Présidente informe l'Assemblée qu'une réunion entre les élus a eu lieu pour parler d'un projet commun entre l'assainissement et le réseau d'eau sur le plateau de Beauregard.
- Monsieur Frédéric PERRISSIN-FABERT demande si la société CEREG a avancé sur le diagnostic des eaux parasites et si le Syndicat a déjà des résultats. Madame la Présidente explique qu'ils ont fait des mesures sur les réseaux à des points stratégiques et que maintenant le cabinet va procéder à des tests à la fumée pour permettre une restitution des données en automne.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente lève la séance à 19 h 30.

La Secrétaire de Séance,  
Graziella POURROY SOLARI



La Présidente,  
Claire BARRIN

